

AU PLUS PRES DES ATTENTES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Chiffres clés

A la rentrée 2023, l'école inclusive c'est :

- + de **436 000** élèves en situation de handicap accueillis dans les établissements scolaires
- 3,6 % des élèves** en situation de handicap dans les écoles et établissements scolaires
- + de **132 000** accompagnants d'élèves en situation de handicap
- + de **164 000** livrets de parcours inclusif

UN ACTE II DE L'ÉCOLE INCLUSIVE ENGAGÉ



Notre collège, construisons-le ensemble!

Le 26 avril 2023 s'est tenue la Conférence nationale du handicap, au cours de laquelle a été présenté le bilan politique engagé et dressé des perspectives pour les trois prochaines années. Il s'agit d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, leur suivi, l'accueil des familles, l'articulation entre l'École sociale, comme la formation des professionnels. **La mise en œuvre des 12 mesures arrêtées se fera progressivement durant l'année 2023-2024, en étroite collaboration avec les familles, les associations et les instances.**

Les 12 mesures :

1. Attribuer un numéro identifiant national élève (INE) à tous les enfants.
2. Confier la responsabilité de la réponse de premier niveau à l'éducation nationale.
3. Transformer les pôles inclusifs (Pial) en pôles d'appui à la scolarité.
4. Renforcer l'accès aux matériels pédagogiques.
5. Réformer le cadre d'emploi des AESH en créant le métier d'accompagnant à la réussite éducative.
6. Déployer des équipes mobiles médicosociales pour favoriser la scolarisation.
7. Faire intervenir des professionnels de santé dans les murs de l'école.
8. Déployer un grand plan de formation des équipes pédagogiques.
9. Déployer des professeurs référents dans les établissements.
10. Valoriser le temps de coordination.
11. Déployer 100 projets pilotes d'instituts médico-éducatifs (IME) dans l'école.
12. Généraliser le bonus périscolaire.

C'est NOUS!

Comment ?